



Université Populaire Quart Monde Grand Sud Ouest

**07 JUIN 2014
à Toulouse**

LA DISCRIMINATION POUR CAUSE DE PAUVRETÉ

Nous nous sommes retrouvés à 75 personnes de la région Grand Sud Ouest. Le groupe de Toulouse nous a accueillis dans une salle municipale que nous avons « inaugurée » puisque nous étions les premiers à l'utiliser et unanimement nous retenons l'adresse pour une prochaine fois...

Pour cette université populaire, nous avons eu la joie d'accueillir le groupe de préparation de Pau qui vient de démarrer. Des membres du groupe de l'Aveyron étaient présents, de Rochefort et Niort, Libourne, Villeneuve sur Lot, Bordeaux, Tarbes, et Toulouse. Le groupe de Bayonne avait fait la préparation mais n'a pas pu être présent. 19 personnes viennent pour la première fois. Nous avons été heureux de les accueillir.

Les Nouvelles :

- Le groupe de Toulouse nous partage sa joie d'avoir pu vivre un temps fort dans un quartier avec la Bibliothèque de rue. C'était un temps de fête qui a rassemblé des enfants, beaucoup de parents et des enseignants sont venus. « *Tout le monde a participé ce jour-là, ça été formidable !* »
- *Suite à la dernière université populaire où on avait parlé de la rencontre avec les élus, plusieurs ont fait part de leurs efforts, tentatives pour rencontrer les élus. La campagne des municipales a été une bonne occasion. Ce n'était pas toujours simple. Ainsi Marie-Claire lors de la campagne a exprimé le souhait que pour toutes les questions d'exclusion on demande à ceux qui ont l'expérience de l'exclusion de davantage participer. Le candidat a répondu « Madame, ils ont d'autres choses à faire que participer » ! Rosette nous a rappelé qu'il faut néanmoins poursuivre, prendre un contact pour le 17 octobre, ne pas le lâcher, saisir toutes les occasions pour rencontrer les élus, dans les réunions, les fêtes de quartier...*
- *L'épicerie qui avait fermé dans un petit village près de Villeneuve a finalement été ré ouverte avec la demande des habitants et le courrier transmis aux élus.*
- *Bernard nous a fait part de sa démarche en tant que citoyen : écrire une lettre à son député pour réagir par rapport à la proposition du gouvernement de faire voter la suppression des allocations familiales pour les parents dont les enfants sont placés.*
- *Ensemble on peut se donner des idées et de la force pour aller à la rencontre de nos élus, pour nous faire entendre.*

Gérard NEGRE était notre invité. Il est délégué du défenseur des droits à Montauban.



Le Délégué du défenseur des Droits :

« Je suis délégué au défenseur des droits et c'est moi qui ai demandé Notre organisation : A Paris, 250 personnes qui travaillent, essentiellement des juristes, des spécialistes en droit sur les différentes questions qu'on traite, droit social, droit de la discrimination, mais aussi droit fiscal. Sur le terrain : 400 délégués répartis à travers la France dont je fais partie et moi je suis dans le Tarn et Garonne où nous sommes deux. Ca suffit mais à Toulouse ou à Bordeaux ils sont sept, huit. Notre mission à nous : nous sommes bénévoles. On accueille des gens à des permanences qui viennent nous voir, soit parce qu'ils sont victimes de discrimination, soit pour des problèmes qui concernent des enfants (rôle de « défenseur des enfants »), soit parce qu'ils ont des problèmes avec l'administration et qu'ils n'arrivent pas à s'en sortir (rôle de « médiateur »).

Nous sommes présents dans tous les départements : pour nous trouver, vous allez sur internet et vous tapez « défenseur des droits ». Si vous n'avez pas internet, vous demandez à la mairie. »



D donner sans recevoir
I immobile devant le désespoir
S subvenir au malheur des autres
C chercher comment les aider
R réussir, faire le premier pas
I insister pour le bien d'autrui
M mobiliser, venir en aide
I interpellier notre entourage
N ni foi ni loi
A aider tout simplement
T tu es toi je suis moi
I investir donner de soi
O ouvrir la porte sans la refermer
N n'être que soi même et rester humble
Poème de Christelle de Rochefort

De quoi parle-t-on quand on parle de discrimination ?

Pour le groupe de Toulouse, on peut être discriminé pour plusieurs raisons mais à chaque fois on n'est pas reconnu dans ses droits :

Je me sens discriminée quand je dis que je viens d'un quartier mal vu où il y a de la délinquance.

Pour moi la discrimination c'est la difficulté de trouver un travail à cause de mon âge et de mon handicap.

C'est de se sentir mis à l'écart par manque de respect notamment en ce qui concerne les relations humaines autour de l'enfance.

La discrimination, c'est quand on me juge sur mes origines et ma manière de vivre qui ne plaît pas à tout le monde, alors que moi ça me plaît.

La discrimination c'est que j'aurais dû être comptable et comme j'étais d'origine pauvre on m'a mis comme manœuvre.



Comme nous l'a rappelé le groupe de Tarbes :

« Les préjugés engendrent la discrimination parce que si on n'est pas entendu, automatiquement ça amène l'exclusion. Les préjugés sont les prémices de la discrimination. »

Parfois on peut avoir peur d'un refus, alors on renonce à demander : « Des fois, on se sent tellement mal à l'aise, c'est pour des bêtises. On n'a pas la chaussure qu'il faut, on se sent mal à l'aise, déjà on se prépare à subir la discrimination. En fait, on se sent tellement faible et fragile que des fois on l'engendre, on la provoque parce que forcément, on n'affirme pas des choses. On dit des choses à tâtons, on formule mal. On ne va pas droit au but. On manque d'assurance, il y a un sentiment de discrimination provoqué rien que par nous. »

Gérard Nègre : On peut employer le terme discrimination mais il faut faire attention. Tout ce que vous avez dit, c'est de la discrimination au sens brut. On écarte quelqu'un pour une raison ou pour une autre, on n'est pas dans l'acceptation de la différence...

Alors maintenant, il y a la discrimination au sens de la loi. Est-ce que pour une personne ou une institution, le fait de prendre telle position par rapport à une personne, c'est de la discrimination au sens de la loi ou ça ne l'est pas ?

Dans ce que vous avez dit, j'ai retenu un certain nombre de choses. Ce que vous avez dit par exemple sur une différence liée à une origine supposée, ça rentre tout à fait dans le cas de discrimination.

Deuxième exemple : On ne peut pas vous discriminer si vous êtes de religion catholique ou luthérienne, si vous êtes musulman, ou témoins de Jéhovah ou si vous êtes bouddhiste. Vous avez parfaitement le droit, les gens qui sont à côté de vous ne sont pas obligés de partager votre point de vue. Votre employeur, dans la mesure où vous ne faites pas de prosélytisme, n'a pas à vous juger par rapport à votre religion.

Par contre la pauvreté en tant que telle n'est pas reconnue actuellement dans les critères de discrimination, donc vous ne pouvez pas venir me voir en disant : un employeur me refuse parce que je touche le RSA. Ça c'est un truc très important, ce n'est pas malheureusement à l'heure actuelle une discrimination au sens de la loi, ça c'est clair.

La loi reconnaît 21 critères de discrimination :



« Ce qui est devenu récemment une discrimination au sens de la loi : le lieu de résidence. Quelqu'un tout à l'heure a dit : je suis originaire d'un quartier défavorisé où il y a de la délinquance. Etre discriminé parce qu'on est originaire d'un quartier, c'est reconnu ».

C'est ce que les bordelais nous ont rappelé dans un sketch où une personne se voit refuser du travail parce que l'adresse sur son CV est celle du CCAS où il est domicilié puis qu'il est sans domicile.

Gérard Nègre : « Le problème en matière de discrimination, comme pour tous ces signes d'injustice

c'est les preuves. Vous allez voir le patron, il vous dit : « Non, vous habitez dans tel quartier ». Ce ne sera pas suffisant, ça va être difficile de faire reconnaître la discrimination. Mais on peut faire ce qu'on appelle des opérations de Testing, on en a fait notamment à l'entrée des boîtes de nuit (on teste si des jeunes d'origine étrangère sont refusés par exemple).

Si on a deux personnes, aux profils à peu près identiques, une qui habite dans un quartier en difficulté, comme ici à Toulouse le Mirail et une autre qui habite à côté de la place du capitole, on essaiera de vérifier si il y a des différences dans l'obtention de leurs droits. En matière de discrimination, ce sont les preuves qui sont difficiles. »

Pauvreté, quel sens à ce mot pour chacun de nous ? Peut-être vaut-il mieux parler de discrimination pour précarité sociale ?

Plusieurs participants nous ont interrogé sur le choix des mots du thème : discrimination pour cause de pauvreté. C'est quoi la pauvreté ?

Aurélié : *Pauvre, c'est celui qui est SDF, qui est dans la rue et moi je ne me considère pas pauvre. Je me considère, on va dire dans la précarité mais pas pauvre comme ça, donc vraiment pour moi il y a un problème.*

Rosette : Etre pauvre bien sûr tu as les SDF, tu as aussi des personnes âgées qui sont pauvres ...des familles qui n'osent pas « franchir » les assistantes sociales, qui s'endettent, qui, n'ont pas à manger et qui n'osent pas aller aux restos du cœur. Ceux-là bien sûr, on ne les voit pas mais c'est à nous dans les quartiers d'aider ces personnes-là. C'est très difficile que ces personnes-là ouvrent leur porte. Alors, il faut y être, vivre dans les quartiers, se faire connaître, faire passer le dialogue et être avec les familles. Pour les militants c'est ça. C'est ce que moi, je ressens, vous les autres militants peut être pas, car chacun à son rôle de militant quand on vit dans des quartiers défavorisés.

Sandy : Il y a une question qui se pose, sur l'intitulé de la discrimination, est ce qu'on doit vraiment parler de la discrimination en raison de la pauvreté ou est ce qu'il faut changer l'intitulé parce que quelque part ça exclut, ça me gêne, ... je crois que le terme pauvreté n'est pas très approprié.

Paulette : « Il y a un visage de la pauvreté, des personnes qui sont dehors qui n'ont pas à manger, tout ça, mais il y a un autre visage de la pauvreté c'est d'être dans un pays et ne pas être reconnu comme citoyen appartenant à ce pays. C'est ça pour moi, on est inexistant pour les politiques et tout ça, voilà pour moi c'est ça la pauvreté »

Gérard Nègre : il me semble que ce qui résume le mieux c'est le poème de la première intervenante, j'ai retenu une phrase : tu es toi et je suis moi. Je crois que ça résume tout,

Tout au long de ma vie, j'ai essayé de faire accepter la différence. Quand j'allais dans une entreprise où il n'y avait que des hommes je disais « où sont les femmes ? », quand il n'y avait que des jeunes je disais « où sont les vieux ? » quand il n'y avait que des personnes âgées, je disais « mais où sont les jeunes ? » Et je leur expliquais « mais comment pouvez-vous travailler, avoir une entreprise qui est une communauté de travail, s'il n'y a pas du mélange ? tout le monde a sa place et ça, ça me paraît très important.

Comme nous l'a précisé Bernard : « On voit bien qu'il y aura des choses à creuser ensemble autour de ces mots de pauvreté et de précarité, sous lesquels on ne met pas les mêmes choses et qui créent du débat.

Mais concernant un texte de loi, Gérard Nègre pense qu'on parlera sans doute plus de « précarité sociale » que de pauvreté.

Des discriminations vécues

Dans le domaine du travail

James : « Pour trouver un emploi auprès de l'ANPE, je partais confiant malheureusement sans résultat. Les entretiens étaient très courts.

Je me sentais repoussé à cause de mon handicap. Lorsque j'étais dans ma vie professionnelle, j'essayais de me retenir mais lorsque vous faites des livraisons et que des gens vous ricanent dans le dos, vous ne croyez pas que ça vous fait mal au cœur ? Je me rendais au travail et ça faisait mal. »



Rébecca : Sur la question de la discrimination par rapport au travail : pour un intérimaire, il semblerait qu'il n'ait pas les mêmes droits, les mêmes contrats. Mais en plus, sur la question de la santé, ce qu'il faut savoir c'est qu'il a deux fois plus de risque d'avoir un accident du travail. Et quand il arrive dans une entreprise, et bien les équipements de protection individuelle qu'on lui propose ne sont pas les mêmes que ceux d'un salarié de l'entreprise.

Exclue de la fête :

Véréna : Le soir du 31 décembre à la halle Marcadieu, il y avait la soirée du maire, soirée festive ouverte à tous.

Mais voilà pas à moi. En arrivant aux abords de la halle, je vois des amis SDF que je connais donc je passe leur dire bonjour et papoter un peu avec eux. Ensuite je me dirige à la fête, les vigiles m'ont refoulée à l'entrée. J'ai ressenti un moment de colère donc j'ai terminé la soirée avec les SDF et non à la fête du maire.



A l'école

le groupe de Villeneuve nous a parlé de ce que vivent certains enfants dans la cour d'école qui sont rejetés par d'autres à cause de leur apparence physique, de leurs vêtements, de leurs chaussures etc. Certains enfants voudraient les soutenir mais ils ne savent pas comment. Parfois ils peuvent être violents pour se défendre.

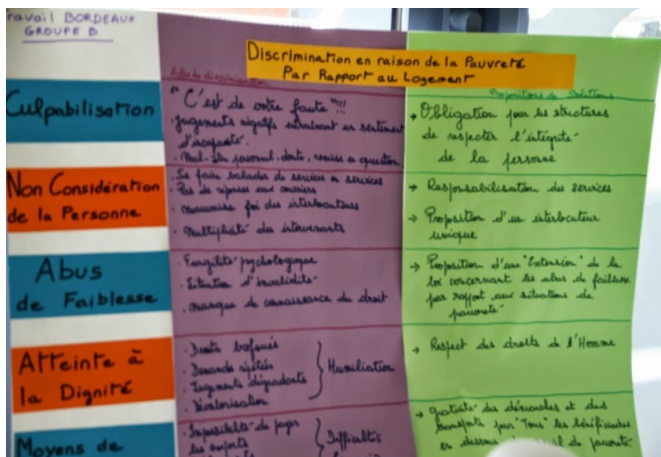
Comment réagir ? Comment se soutenir ensemble ?

A Pau le groupe nous questionne : comment réagir quand on est seul ?

Quelqu'un était à la rue, il a fait la manche à une porte d'église à Pau. Pendant les vacances de février, il a trouvé un travail pour quinze jours dans une boutique à Lourdes.

Mais une cliente de Pau le reconnaît et dit à la patronne : Vous employez un SDF !

Le lendemain il est relégué dans l'arrière-boutique : plus de contact avec les clients. C'est de nouveau la honte et l'humiliation il a tenu deux jours et deux nuits puis il est parti.



Geneviève nous pose aussi la question pour elle et ses voisins :

Comment être soutenu dans le combat pour obtenir un logement alors que ça fait plusieurs années que ça dure et qu'en plus le logement est dégradé. Tout seul c'est trop dur. Ne pas pouvoir changer de logement pour aller où on le souhaite parce qu'on n'a pas de revenu, c'est une discrimination.

Marie-Hélène nous rappelle qu'on doit soutenir

les enfants : Ce qui m'a spécialement touchée (dans ce qu'a dit le groupe de Villeneuve), c'est la phrase « on ne peut pas laisser les enfants seuls face aux discriminations ». Donc il y a, à la fois les enfants victimes de discrimination mais aussi ceux qui en sont témoins.

Et j'entendais par exemple le rôle des parents d'élèves, les délégués des parents d'élève c'est important parce que si on les laisse seuls à vivre ou à être témoin de discriminations, pour cause de pauvreté notamment, à un moment donné ils pensent que le droit ne peut rien, ne peut plus protéger personne et puis on va vers le désespoir ou vers la violence.

Donc il faut regarder et soutenir les efforts parce que les enfants ils en font, pour que justement il y ait moins de discrimination.

Marie-Claire : Notre groupe d'alliés a réfléchi face à un témoignage de militant face à une situation de discrimination.

Une personne a été accusée à tort de frauder dans le métro, on ne lui a pas laissé la possibilité de s'exprimer

Elle doit payer une amende à Tisséo, bien qu'elle bénéficie des transports gratuits.

Face à ces situations, ils ont essayé de réfléchir quels étaient les moyens qu'ils pouvaient mobiliser, et une petite équipe a décidé de créer un comité « solidaires pour les droits. D'abord tenter de mobiliser des connaissances, des personnes ayant des compétences, qui pourraient nous aider dans des situations comme par exemple, celle du métro

Le but est de mutualiser ces compétences afin de pouvoir répondre le plus efficacement possible à ces situations de discriminations. »

Des alliés de Tarbes ont été témoins en tant que professionnels, et en tant que citoyen du refus de relogement pour 3 personnes d'une même famille.

Rebecca : ... Dans la situation de Tarbes qui dure depuis des années, qui est visible, qui est sur la place publique, dont personne ne veut, qu'on se refille, à un moment donné les professionnels vont même jusqu'à faire du « sur mesure ». Pour cette famille-là, on peut passer 3 heures à en parler, à se donner des garanties, vous imaginez le nombre de garanties qu'il faut donner ? ... Et malgré tout on n'y arrive pas, quand même. C'est bien parce que oui, il y a bien une discrimination par rapport à à cette famille-là.

L'idée d'un comité « solidaires pour les droits nous paraît une idée à creuser, à mettre en œuvre, s'appuyer sur les lois obtenues, se mettre à plusieurs pour interpeller et faire appliquer les droits.



Le groupe de Rochefort / Niort présente ses deux affiches :

Le poison de la discrimination qui nous emmène dans une spirale infernale et l'anti poison qui est de pouvoir se mettre ensemble pour dénoncer, expliquer, apprendre, faire le premier pas...

Des engagements pour la suite...

Gérard Nègre : Ce qui est très important quand on est militant c'est de bien savoir jusqu'où on peut aller, jusqu'où le droit peut vous aider et l'utiliser à fond. Ce que je retiens : accepter une différence, se respecter et avancer tous ensemble.

Bernard Monnet : Comment faire reconnaître la discrimination pour raison de pauvreté ? et est-ce que vous vous êtes prêt, vous, en tant que délégué des droits de l'homme, à soutenir cette demande que l'on fait ?

Gérard Nègre : Personnellement je ne l'avais pas pris en compte, mais à partir d'aujourd'hui je vais militer pour faire reconnaître la pauvreté comme critère de discrimination, parce que effectivement, au sens large du terme, j'ai eu plusieurs cas et je crois qu'aujourd'hui vous avez été un déclencheur.

Merci à toute l'équipe de Toulouse qui a organisé notre accueil !
Prochaine Université Populaire :
le samedi 6 décembre 2014 à Bordeaux